

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2633

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« ainsi que l'interdiction de nouvelles concessions routières et autoroutières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons que l'État ne reproduise pas les erreurs commises dans le passé et ne concède pas d'autres parts du réseau routier et autoroutier au privé. Devant la politique austéritaire menée par la majorité et son goût prononcé pour les privatisations, nous sommes inquiets quant à l'avenir du réseau routier en France. Un article récent de France Info révélait ainsi que les concessionnaires autoroutiers lorgnaient depuis quelques années sur près de 10 000 km de réseau routier en France. Loin d'écarter ces projets qui datent de 2014, Une réflexion est actuellement en cours sur le sujet. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, et la ministre des Transports, Elisabeth Borne, ont mis en place un groupe de travail sur « l'évolution de la gestion » du réseau routier national non concédé. Contactée par France Info, la ministre des Transports dit rester « prudente » sur le sujet. Le rapport sur l'évolution de la gestion du réseau routier national non concédé devrait être rendu d'ici l'été 2019. Cela nous semble inacceptable et proposons de l'empêcher avec cet amendement.